

**PROCES-VERBAL INTEGRAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 décembre 2021 à 19h00**  
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire

Nombre de conseillers élus : **29**

Conseillers en fonction : **29**

Conseillers présents : **22** (6 procurations)

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH

Mme Stéphanie GUIMIER

M. Claude WEIL

Mme Nathalie GARBACIAK

M. Jean-Jacques KNOFF

Mme Florence SCHWARTZ

M. Bruno LEFEBVRE

Mme Véronique BRUDER

M. François LARDINAIS

M. Christian SITTLER

Mme Sonia PINTO

M. Éric LACHMANN

Mme Julie ROJDA

M. Eric HELBLING

Mme Séverine RAMSEYER

M. Frédéric BARTHE

Mme Elsa ESTREICHER

M. Martin GUNDELACH

M. Philippe WETZEL

Mme Chantal WINTZ

M. Richard BAUMERT

Mme Caroline RUDOLF

**Membres absents excusés :**

Mme Sonia JEHL (procuration à Jacky WOLFARTH), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Jocelyn EUDARIC (procuration à Sonia PINTO), M. Antony REIFF (procuration à Stéphanie GUIMIER), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOFF), Mme Elodie PAULUS (procuration à Julie ROJDA), M. Vincent KALT.

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021
- Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences
- Communiqués du Maire
- Cession foncière de M. Daniel WALTER à la Commune, 30 Faubourg du Rhin
- Ecole municipale de musique, danse et théâtre : projet d'établissement
- Finances : autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
- Reconduction de la ligne de trésorerie
- Attribution de subvention
- Tarifs de location des salles communales
- Comptes-rendus des commissions thématiques.

**N° 93/09/2021**      **Désignation du secrétaire de séance**

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, désigne comme secrétaire de séance, M. Martin GUNDELACH.

Adopté à l'unanimité.

**N° 94/09/2021**      **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021**

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

approuve le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021 avec les modifications suivantes :

- S'agissant de la délibération 87/08/2021 relative à la "Taxe d'aménagement : passage à un taux unique de 5 % ", il est corrigé que c'est Mme Sonja JEHL qui a voté contre, et non pas Mme Sonia PINTO.
- S'agissant de la délibération 88/08/2021 relative à la "Restitution à la commune de la compétence "Garderie du matin et de fin de matinée"", il est précisé que c'est M. Jocelyn EUDARIC qui a voté contre, le nom n'étant pas indiqué sur la version actuelle.

Adopté à l'unanimité.

**N° 95/09/2021**      **Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences**

***Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption***

- M. et Mme Hervé STOECKEL pour une maison d'habitation sise 13 rue d'Erstein,
- M. et Mme Denis LARUE pour une maison d'habitation sise 7 rue Antoine Béchamp,
- SCI REMO pour un ensemble d'habitation sis 5 et 5A rue de Strasbourg,
- Mme Pascale MARTELLI pour une maison d'habitation sise 18 rue du Château,
- SCI ISALAU pour un local d'activité sis 8 rue du Général de Gaulle,
- Consorts SPIRGEL pour une maison d'habitation sise 7A rue du Rempart.

***Marchés publics***

- Fourniture d'électricité et de services associés pour les bâtiments communaux du 01.01.2022 au 31.12.2023 :
  - Sites de puissance supérieure à 36 KVA (Salle des Fêtes, Salle des Sports, Mairie, Ecole Briand, Groupe scolaire Rohan, Ancien Crédit Mutuel).  
Société ES Energies Strasbourg à 67932 STRASBOURG pour un montant annuel estimé de 35 111,92 € HT.
  - Sites de puissance inférieure ou égale à 36 KVA : (petits points de consommation et éclairage public).  
Société ES Energies Strasbourg à 67932 STRASBOURG pour un montant annuel estimé de 44 795,61 € HT.

- Fourniture d'électricité et de services associés pour la résidence pour personnes âgées du 01.01.2022 au 31.12.2023 : Société ES Energies Strasbourg à 67932 STRASBOURG pour un montant annuel estimé de 8 046.41 € HT.

### **Communiqués du Maire**

M. le Maire fait part aux Conseillers municipaux des événements ou réunions à venir :

- [Dimanche 16 janvier 2022 16h00 SDF\\_Concert de l'Harmonie municipale](#)
- [Mercredi 19 janvier 19h00\\_Commission Environnement/Cadre de vie](#)
- [Jeudi 20 janvier 19h30 SDF\\_Commissions réunies](#)
- [Lundi 24 janvier 19h30 SDF\\_Conseil Municipal](#)
- [We du 29/30 janvier SDF\\_Bourse BD/CD ACPAHU](#)
- [Vœux du Maire\\_selon évolution de la situation sanitaire](#)

*Événements soumis aux directives gouvernementales liées à la crise sanitaire.*

M. le Maire informe également le Conseil de la 3<sup>e</sup> place obtenue par M. Robert KLEIN, domicilié rue d'Athènes, au concours départemental des maisons fleuries.

### **N° 96/09/2021      Cession foncière de M. Daniel WALTER à la Commune, 30 Faubourg du Rhin**

Par délibération 40/04/2021 du 3 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une cession foncière pour une superficie de 41 m<sup>2</sup> de M. Daniel WALTER à la commune de BENFELD.

M. Jean-Jacques KNOFF, Adjoint au Maire, rappelle que le mur de clôture séparant la propriété de M. Daniel WALTER et les ateliers de la Ville, construit après-guerre, a été implanté (41 m<sup>2</sup>) sur la propriété de M. Daniel WALTER. Ce mur, construit par la commune, a été endommagé par les services techniques de la Ville.

Considérant, d'une part, qu'il convient que la Ville procède à la réparation de ce mur de clôture,

Considérant, d'autre part, qu'à cet effet, la Ville et le propriétaire s'accordent pour actualiser la situation cadastrale de manière à ce qu'elle corresponde à la situation de fait,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- décide de prendre à sa charge les réparations et l'entretien à venir de cette clôture, ainsi que du portail se situant sur la limite séparative,
- approuve la cession foncière de la parcelle cadastrée section AD section AD n° 233/157, d'une superficie de 41 m<sup>2</sup>, à titre gratuite, de M. Daniel WALTER à la commune de BENFELD,
- approuve la prise en charge des frais relatifs à cette cession foncière,
- accepte que les services de la Ville se chargent de l'égagement des plantations de M. Daniel WALTER au droit de ce mur de clôture et d'en débarrasser les parties élaguées,
- autorise M. le Maire à signer l'acte de cession y relatif ainsi que toute pièce y afférent.

Adopté à l'unanimité.

**N° 97/09/2021      Ecole municipale de musique, danse et théâtre : projet d'établissement**

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, expose le point et précise que le projet d'établissement est destiné aux élus, enseignants, partenaires, élèves et parents d'élèves de l'établissement, tutelles administratives et pédagogiques.

Il définit l'identité de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels, particulièrement les établissements de l'Education nationale, les formations de pratique amateur, ainsi que les lieux de création et de diffusion.

Il vise à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, le tout dans une approche cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.

Ce document, est un outil qui permettra de donner des réponses claires aux attentes de l'ensemble des usagers et partenaires de l'école.

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,  
le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
approuve le projet d'établissement joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

**N° 98/09/2021      Finances : autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, expose l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Maire de commander, de payer et de mandater les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Ainsi, cette autorisation permet, après le 1<sup>er</sup> janvier 2022, d'engager (passer commande) et de mettre en paiement des dépenses prévues au budget 2021 mais non réalisées au 31 décembre 2021.

Le budget primitif 2022 étant voté d'ici le 15 avril 2022,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées dans le tableau ci-après :

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget	Quart des crédits
<b>400</b>	<b>VOIRIE - DOMAINE PUBLIC</b>			<b>1 785 000,00 €</b>	<b>446 250,00 €</b>
		202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	1 000,00	250,00
		2112	Terrains de voirie	1 000,00	250,00
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	8 000,00	2 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	3 000,00	750,00
		2151	Réseaux de voirie	1 157 381,00	289 345,25
		2152	Installations de voirie	22 000,00	5 500,00
		21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 000,00	750,00
		21532	Réseaux d'assainissement	5 000,00	1 250,00
		21533	Réseaux câblés	100 619,00	25 154,75
		21534	Réseaux d'électrification	383 000,00	95 750,00
		21578	Autre matériel et outillage de voirie	20 000,00	5 000,00
		21728	Autres agencements et aménagements de terrains	60 000,00	15 000,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	21 000,00	5 250,00
<b>401</b>	<b>MAIRIE - HDV</b>			<b>29 228,00 €</b>	<b>7 307,00 €</b>
		21311	Hôtel de ville	24 962,83	6 240,71
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 265,17	1 066,29
		2184	Mobilier	0,00	0,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>402</b>	<b>ECOLES</b>			<b>343 000,00 €</b>	<b>85 750,00 €</b>
		2031	Frais d'études	2 100,00	525,00
		21312	Bâtiments scolaires	337 851,56	84 462,89
		21534	Réseaux d'électrification	720,00	180,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00
		2184	Mobilier	2 328,44	582,11
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
<b>403</b>	<b>CIMETIERE</b>			<b>15 000,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
		2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 000,00	3 750,00
<b>404</b>	<b>ATELIER - MAT. SERV. TECHNIQUE</b>			<b>74 000,00 €</b>	<b>18 500,00 €</b>
		21318	Autres bâtiments publics	57 274,44	14 318,61
		21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00	2 500,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	3 040,40	760,10
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 685,16	921,29
<b>405</b>	<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>			<b>3 000,00 €</b>	<b>750,00 €</b>
		2188	Autres immo. corporelles	3 000,00	750,00
<b>406</b>	<b>COMPLEXE SPORTIF</b>			<b>6 000,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
		21318	Autres bâtiments publics	-14 000,00	-3 500,00
		2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00
		2152	Installations de voirie	10 000,00	2 500,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	2 500,00
<b>407</b>	<b>SALLE DES FETES</b>			<b>23 984,00 €</b>	<b>5 996,00 €</b>
		21318	Autres bâtiments publics	23 984,00	5 996,00
		2184	Mobilier	0,00	
		2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	

<b>409</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>			<b>15 000,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
		21318	Autres bâtiments publics	10 600,00	2 650,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 685,16	421,29
		2188	Autres immobilisations corporelles	2 714,84	678,71
<b>410</b>	<b>ANCIENNE AGENCE CREDIT MUTUEL</b>			<b>437 788,00 €</b>	<b>109 447,00 €</b>
		21318	Autres bâtiments publics	477 788,00	119 447,00
		2138	Autres constructions	-40 000,00	-10 000,00
<b>412</b>	<b>PLU</b>			<b>10 000,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
		202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	0,00	0,00
		2031	Frais d'études	10 000,00	2 500,00
			<b>Total Général</b>	<b>2 369 772,00 €</b>	<b>592 443,00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### **N° 99/09/2021      Reconduction de la ligne de trésorerie**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, rappelle que dans sa délibération 60/08/2020 du 15/12/2021, le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel

*Pour rappel : une ligne de trésorerie est un crédit ouvert pour un an auprès d'une banque.*

*Elle a pour objectif de couvrir des besoins ponctuels de trésorerie résultant des décalages dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Les crédits sont remboursés dès que l'état de la trésorerie le permet.*

*La ligne de trésorerie ne relève pas du régime juridique et comptable des emprunts si bien que les crédits mobilisés ne constituent pas une recette d'investissement comme ce serait le cas pour un emprunt. Il n'y a donc pas d'impact sur l'endettement de la Ville. Seuls les intérêts font l'objet d'opérations comptables.*

Vu les besoins de trésorerie,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide d'autoriser M. le Maire à reconduire la ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, aux conditions suivantes :

- taux : variable indexé sur l'Euribor 3 mois + marge de 0,47 %
- commission d'engagement : 0,1 % soit 700 €
- durée : 1 an
- intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées.

Adopté à l'unanimité.

### **N° 100/09/2021      Attribution de subvention**

M Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire, indique que la jeune Adèle REIBEL domiciliée à BENFELD a sollicité un soutien financier de la commune pour mener à bien son action en tant que membre du collectif national "Olympisme", projet multi-fédéral pour la promotion des JO de Paris 2024 porté par la direction nationale UNSS et l'association Lutter autour du monde (WATW). Elle fait ainsi partie d'un collectif de 70 jeunes issus de 24 départements et de 40 disciplines sportives. Ils feront des déplacements à travers le monde sur les traces des

Olympiades passées afin d'évaluer et apprécier l'héritage olympique à travers une étude historique, économique, sociale et environnementale sur l'organisation d'un tel événement.

Entendu l'exposé de M. Bruno LEFEBVRE, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

accorde à la jeune Adèle REIBEL une subvention de 200 € afin de la soutenir dans son action.

Adopté à l'unanimité.

### **N° 101/09/2021    Tarifs de location des salles communales**

Entendu l'exposé de Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

décide de reconduire les tarifs de location des salles communales et de valider les tarifs proposés pour l'ancien CEG, à savoir :

#### **SALLE DES FETES**

##### **GRANDE SALLE**

###### **Bals :**

sociétés locales 490,00 €

sociétés extérieures 1 160,00 €

+ 10% des droits d'entrée

###### **Concert :**

avec entrées payantes 490,00 €

sans entrées payantes 265,00 €

supplément en cas de repas 245,00 €

###### **Manifestations culturelles et sociales, expositions**

(maximum deux jours)

avec entrées payantes 570,00 €

sans entrées payantes 300,00 €

supplément en cas de repas 245,00 €

###### **Manifestations privées**

###### *sociétés locales*

avec repas 850,00 €

sans repas 570,00 €

supplément en cas de soirée dansante 245,00 €

*sociétés extérieures*

avec repas	1 130,00 €
sans repas	970,00 €
supplément en cas de soirée dansante	245,00 €
<b>Bourse aux vêtements (les deux)</b>	720,00 €
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b>	97,00 €
(majorés de 50% en période de chauffe)	

**AVANT SALLE**

**Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	265,00 €
société ou personne privée de l'extérieur	370,00 €

**Manifestations organisées durant la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	400,00 €
société ou personne privée de l'extérieur	500,00 €
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b>	57,00 €
(majoré de 50% en période de chauffe)	
<b>Heure de surveillance</b>	25,00 €

**SALLES POLYVALENTES Ecoles Rohan et Briand**

**Réunions associations locales**

par soirée	50,00 €
------------	---------

**Réunions associations extérieures**

par soirée	70,00 €
------------	---------

**SALLE DES ASSOCIATIONS (ancien CEG)**

**Réunions associations locales**

par soirée	25,00 €
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	260,00 €
forfait annuel pour occupation mensuelle	150,00 €

**Réunions associations extérieures**

par soirée	60,00 €
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	490,00 €
forfait annuel pour occupation mensuelle	350,00 €

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'accorder une fois par an la gratuité du club house ou de l'ancien CEG aux associations de BENFELD pour l'organisation de leur assemblée générale.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions de Mmes BRUDER et PINTO ainsi que de MM. KNOPF, LACHMANN et WEIL).

**N° 102/09/2021      Comptes-rendus des commissions thématiques**

M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire, évoque les points abordés lors de la réunion de la Commission Environnement et cadre de vie du 30 novembre dernier, à savoir :

- l'organisation du marché de Noël du 17 décembre,
- la création de la boutique éphémère,
- le calendrier des animations et conférence sur les thèmes du jardin et du fleurissement,
- la création d'un périmètre délimité des abords des monuments historiques,
- la modification du PLAN Local d'Urbanisme,
- l'évolution du règlement et de la gestion du cimetière,
- les prévisions de coupes et le programme des travaux en forêt communale.

Mme Florence SCHWARTZ, Adjointe au Maire, évoque les points abordés lors du Conseil d'administration du CCAS 9 décembre 2021, à savoir :

- le débat d'orientation budgétaire 2022,
- la fixation des loyers 2022 de la RPA,
- les secours d'urgence et acceptation de dons,
- la création du Conseil de vie social de la RPA.

Mme Stéphanie GUIMIER, Adjointe au Maire, évoque les points abordés lors de la réunion de la Commission Culture du 9 novembre 2021, à savoir l'organisation des animations autour du calendrier de l'avent.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,  
Martin GUNDELACH

Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.